



FICHE PAYS



Source de la carte : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/jpg/senegal_2_cle05b768.jpg

Sénégal

Population estimée :
17,8 millions habitants¹

Croissance annuelle de la population :
2,6 %²

Organisation territoriale :
557 communes, 46 départements et 14 régions

Part des jeunes (-15 ans) :
39,2%³

Part de la population rurale :
51%⁴

1 : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD), 2023

2 : Banque Mondiale (JMP), 2022

3 : Part sur la population totale, ANSD, 2023

4 : Part sur la population totale, Banque mondiale, 2022

État des lieux de l'accès aux services essentiels



Secteur eau : Des difficultés au niveau de la qualité des services (disponibilité et continuité) et de la qualité de l'eau. Dans certaines zones, une ressource difficile d'accès en raison du peu d'eau de surface et des eaux souterraines contaminées (bassin arachidier), notamment par les forts taux en sel et en fluor ou difficile à mobiliser (Sénégal oriental). Secteur en transition, avec la dernière réforme de l'hydraulique rurale ayant engendré la mise en place de l'Office des Forages Ruraux en 2014. Si ces délégations de service public ont pour objectif de professionnaliser le secteur, elles ne sont pas encore uniformément effectives. Des modalités d'implications des usagers sont en cours de réflexion suite à une évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale.



Secteur assainissement : L'habitat très dispersé en milieu rural est plus favorable aux solutions d'assainissement non collectif. Ce sont les services régionaux de l'assainissement qui sont présents pour la coordination au niveau régional et pour inciter au développement d'une offre privée en milieu rural. En milieu urbain, une volonté de renforcer l'évacuation des eaux usées et pluviales et leur traitement.



Secteur énergie : Prix de l'électricité particulièrement élevés au Sénégal du fait de la dépendance aux produits pétroliers. De récentes découvertes de champs pétrolifères et gaziers devraient y remédier. Un rôle important des énergies renouvelables dans l'accès à l'électricité hors réseau avec l'installation de très nombreux mini-réseaux et Solar Home Systems (SHS). Mais impact néanmoins limité, par le dysfonctionnement de nombreuses infrastructures, la forte variation des tarifications et de la qualité des services, et le manque de clarté sur leur réglementation.



Secteur déchets : Récente création de la SONAGED au niveau national (transfert des compétences de l'Unité de Coordination et de Gestion (UCG) en 2022 à la société anonyme la SONAGED), organe structurant pour assurer la gestion des déchets. Peu de moyens localement pour les collectivités afin de mettre en place un service efficace. Suite à la loi de décentralisation de la collecte des déchets, plusieurs approches ont été adoptées par les collectivités.

Taux d'accès par secteur

	Urbain	Rural
Accès à des toilettes améliorées (sur la population totale par milieu) ⁵ en 2022	71,7 %	52,6 %
Accès à l'eau potable en 2022 ⁵	98,7 %	96,9 %
Accès à l'électricité ⁶ en 2021	93,9 %	43,4 %
Consommation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (% de la consommation totale d'énergie) ⁶ en 2020		38 %
Accès à des combustibles et techniques de cuisson propres ⁷ en 2021	54 %	6 %

ZOOM SUR

la thématique des déchets

L'urbanisation rapide du Sénégal a eu comme conséquence un accroissement notoire de la production des déchets solides et liquides, dont la gestion pose de plus en plus de problèmes à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux populations. Nombreuses sont les communes incapables d'assurer une gestion efficace des déchets produits dans leur localité, notamment en raison d'une insuffisance de moyens techniques et financiers⁸. Ce qui explique la présence de dépôts sauvages dans la quasi-totalité du pays. En 2014, sur les 2,4 millions de tonnes de déchets solides produits par le Sénégal, près de la moitié (1,1 tonne) n'a pas été collectée⁹. D'après une étude de 2013 réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, les principaux modes d'évacuation des ordures ménagères étaient :

- Le dépôt sauvage (42.2%)
- Le ramassage (45.2%)
- Le dépôt autorisé (5.1%)
- L'enfouissement (1.6%)
- L'incinération (3.5%)

Les principaux défis auxquels doit faire face le secteur sont : une forte croissance de l'urbanisation et de la démographie, un manque d'infrastructures adéquates, un déficit de collecte des déchets, une absence de politique claire de l'Etat et un manque de sensibilisation de la population¹⁰.

Hormis Dakar, dans la quasi-totalité des communes du pays, le système de gestion des déchets est mixte, voire totalement porté à maints endroits, par les initiatives associatives. Celles-ci sont nées de la volonté des citoyens,

regroupés au sein d'organisations communautaires ou de groupements d'intérêt économique, de contribuer aux réponses à la crise environnementale que connaissent leurs collectivités territoriales¹¹. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDI 2018-2035) fixe les orientations et les priorités en matière de développement durable, englobant des aspects environnementaux, sociaux et économiques, mais peine à être mise en pratique.

Dans ce contexte, de nombreuses avancées sont à souligner :

- En 2018 a été lancé le **programme « Zéro Déchets »**, pour promouvoir la gestion durable des déchets en encourageant la réduction à la source, le recyclage et la sensibilisation.
- La **loi plastique de 2020** est venue, entre autres, interdire la production, l'importation, la détention, la distribution et l'utilisation de sacs plastiques à usage unique. Elle encourage et promeut des alternatives durables, a introduit un principe de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de plastique et prévoit des sanctions et amendes en cas de non-respect des dispositions adoptées.
- Le 24 juin 2021 a été lancé le **Projet de promotion de la gestion intégrée et de l'économie des déchets solides (Promoged)**, qui vise 7 régions du Sénégal et permettra à terme à six millions d'habitants dans sept régions du Sénégal d'accéder à des services améliorés de gestion des déchets. Ce dernier, exécuté dans 138 communes, a notamment pour objectifs, d'améliorer la gestion des déchets solides, de booster la valorisation et de proposer des axes de réforme.

5 : Revue annuelle conjointe du Ministère de l'eau et de l'assainissement et du CPCSP, 2023, https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_presentation_rac_2022_senegal_mea_2023.pdf

6 : Banque Mondiale (SE4ALL)

7 : Banque Mondiale (JMP) 2021

8 : Ministère de l'environnement et du développement durable – Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal (CSE - 2015)

9 : Banque Mondiale

10 : CIPROVIS, 2024

11 : <https://www.autreterre.org/la-gestion-des-dechets-au-senegal-entre-approches-etatiques-et-associatives>.

Se faire accompagner dans son projet :

En France

Sur les thématiques Eau et assainissement :

Liana Rajaonary du **pS-Eau** (rajaonary@pseau.org)

Sur la thématique Énergie :

Cécile Gillot de **Cicle** (cecile.gillot@reseau-cicle.org)

Dans votre région :

Les **réseaux régionaux multi-acteurs** (RRMA) implantés dans votre région, que vous pouvez retrouver [sur le site du programme 1%](#)

Au Sénégal

Khadidiatou Ba du **pS-Eau** (khadidiatou.ba@pseau.org)

Autres Ressources

Pour en savoir plus sur le Sénégal :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/senegal/presentation-du-senegal/>

Situation sécuritaire du pays :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/senegal/#securite>



[Déchetèque sur le site d'AMORCE](#)



[Fiche pays eau-assainissement du pS-Eau](#)
[Lettre de Politique Sectorielle de Développement \(LPSD\)](#)
[Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Sénégal](#)



[Fiche pays énergies du reseau Cicle](#)

Les principaux acteurs sénégalais à associer dans votre projet

Secteur de l'eau et de l'assainissement

Retrouvez plus d'informations sur [la fiche pays eau-assainissement du pS-Eau](#)



Échelle	Nom	Mandat
	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)	<ul style="list-style-type: none">• Trois directions (Direction de l'Hydraulique, Direction de l'Assainissement et Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau) qui ont pour mandat de promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.
Nationale	Cellule de Planification et de Suivi des Programmes du MEA (CPCSP)	<ul style="list-style-type: none">• Joue une fonction transversale de fédération des interventions des acteurs et partenaires à travers un cadre unifié d'intervention.
	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)	<ul style="list-style-type: none">• Information sur le contexte hydrogéologique de la zone ;• Demandes d'autorisation de forage ;• Coordination des initiatives en faveur de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.
Urbain	Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)	<ul style="list-style-type: none">• Informations sur les projets étatiques en perspective• Gère les services d'assainissement en milieu urbain
	Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES)	<ul style="list-style-type: none">• Gère la distribution d'eau potable en milieu urbain.
Rurale	Direction de l'Hydraulique (DH) et Divisions Régionales de l'Hydraulique	<ul style="list-style-type: none">• Alignement aux stratégies sectorielles ;• Assurance qualité pour les travaux de maîtrise d'œuvre.

Rurale

Direction de l'Hydraulique (DH) et Divisions Régionales de l'Hydraulique

- Alignement aux stratégies sectorielles ;
- Assurance qualité pour les travaux de maîtrise d'œuvre.

Office des Forages Ruraux (OFOR) (secteur eau potable)

- Assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale ;
 - Suivi, contrôle, audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau ;
 - Coordination des projets d'hydraulique rurale ;
 - Information sur les projets étatiques en perspective afin d'éviter les doublons ;
 - Mise en relation avec le délégataire s'il existe ;
- Encouragement à la professionnalisation du secteur via le secteur privé.

Entreprises privées (SEOH, Sen'Eau...)

- Entreprises délégataires du service d'eau en milieu rural.

Comités de Pilotage du Forage (COPIFOR) et les Associations des Usagers des Forages (ASUFOR)

- Comités transitoires mis en place dans l'attente que les délégataires de services soient opérationnels en milieu rural. Ils sont composés des communes, des usagers et de l'administration territoriale.
- Les ASUFOR sont voués à disparaître, ils existent cependant toujours dans certaines zones, en l'attente de mise en place de délégation.

Communale/ Département

Collectivité territoriale

- Responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et d'assainissement de petite et moyenne envergure, en collaboration avec les services techniques centraux et déconcentrés de l'État ;
- Délibération sur la mise à disposition des espaces qui doivent abriter des infrastructures eau et assainissement ;
- Harmonisation des interventions sur leur territoire respectif et leur conformité avec la planification nationale, dans la mesure de leurs moyens (qui sont faibles).

Écoles

Inspection d'Éducation et de Formation (IEF)

- Accompagnement de la mise en œuvre des initiatives EHA ;
- Appui au diagnostic des infrastructures EHA dans les écoles ;
- Appui à l'identification des écoles demandeurs.

Secteur de l'énergie

Retrouvez les principaux acteurs de l'énergie sur [la fiche pays énergies du réseau Cicle](#)



Échelle

Nom

Mandat

Ministère du Pétrole et de l'Énergie

- Ministère de tutelle sur les questions d'énergies.

Société Nationale d'Électricité du Sénégal (Senelec)

- Sous la tutelle du Ministère du Pétrole et de l'Énergie.
- Détient le monopole des activités de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité sur son périmètre, principalement urbain.

Nationale

Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER)

- Met en œuvre des programmes d'électrification rurale sur la base de la stratégie nationale dans une dynamique de partenariat public privé

Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE)

- Autorité indépendante chargée de réglementer la production, le transport, la distribution et la vente d'électricité.

L'Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables (ANER)

- Vulgarisation de l'utilisation des équipements pour la production d'électricité d'origine renouvelable ;

Nationale

- Identification et exploitation des mécanismes de financement innovants pour le développement des énergies renouvelables ;
- Participation à la promotion de l'émergence et du développement d'entreprises intervenant dans le domaine des énergies renouvelables et encouragement des investissements dans ce secteur ;

Les filières d'énergie renouvelable dont l'ANER a la charge sont : le solaire, l'éolien, la biomasse, l'hydroélectricité et la géothermie.

L'Agence Nationale pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie (AEME)

- Chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat du Sénégal en matière de maitrise de l'énergie.

Secteur des déchets



Échelle	Nom	Mandat
Nationale	Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique (MULHP)	• Ministère de tutelle de l'UCG, en charge des thématiques liées à la gestion des déchets.
	Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG)	• Agence du MULHP (née de l'ancienne Agence pour la propreté du Sénégal (APROSEN) et qui est en cours d'absorption par la SONAGED) chargée d'accompagner les collectivités locales dans la prise en charge de leurs compétences, en matière de gestion des déchets solides, visant l'amélioration du cadre de vie, par la mise en place d'infrastructures aux normes, la gestion du balayage et de la collecte, du transport des déchets et la mobilisation sociale. Chargé de conduire l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et de renforcer les capacités des communes, par la mise en œuvre de projets et programmes.
	Société nationale de gestion intégré des déchets (SONAGED)	• Favorise l'intercommunalité, les partenariats et autres contrats (partenariats publics privés) de réalisation et de gestion d'infrastructures modernes de valorisation des déchets dans le cadre du développement de l'économie circulaire. A aussi pour but de professionnaliser le secteur de la gestion des déchets.
Communal	Communale	• Compétentes en matière de gestion des déchets solides, mais par manque de moyens et en raison de l'ampleur des besoins, rares sont les collectivités territoriales pouvant porter pleinement cette tâche. De nombreuses approches sont développées suivant les territoires.
	Les opérateurs privés + les différents maillons du recyclage (grossistes en métal, plastique etc...)	• Échanges sur la mise en place de collecte ou de traitement des déchets ; Liste non exhaustive : Ciprovis, Proplast Industrie, E-cover.

De manière transversale sur tous les secteurs

Échelle	Nom	Mandat
Divers / autres	Agence Régionale de Développement (ARD)	• Compétentes en matière de gestion des déchets solides, mais par manque de moyens et en raison de l'ampleur des besoins, rares sont les collectivités territoriales pouvant porter pleinement cette tâche. De nombreuses approches sont développées suivant les territoires.

	Agence de Développement Communal (ADC)	<ul style="list-style-type: none"> Échanges sur la mise en place de collecte ou de traitement des déchets. <p>Liste non exhaustive : Ciprovis, Proplast Industrie, E-cover.</p>
	Services Régionaux de l'Hygiène (SRH)	
Divers / autres	Populations/associations d'usagers / association nationales ou internationales (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> Soutien pour la mise en œuvre des projets (diagnostic, gestion...) et la mise en réseau d'acteurs thématiques et/ou locaux ; Promotion des bonnes pratiques de ces secteurs.
	Opérateurs informels	<ul style="list-style-type: none"> Pour pallier les défaillances des autorités ou opérateurs en charge des différents services sur certains territoires, des opérateurs locaux et informels prennent parfois le relai, permettant aux populations de ces territoires de bénéficier d'accéder, bien que de façon informelle et souvent moins organisée, à certains services.

Quelques projets mixtes, dits multisectoriels (Liste non exhaustive à la date d'avril 2023)

Un projet multisectoriel s'inscrit dans une vision globale de l'accès aux services essentiels afin de répondre de manière intégrée aux besoins des habitants des territoires ciblés.

Nom du projet	Renforcement des villes intermédiaires pour des services publics de qualité (Revis)	Programme MAVIL (Maîtrise et Adaptation des villes intermédiaires au Sahel)
Lieu	Ourossogui, Rosso et Gandon (et Guinée)	Bakel, Tambacounda (et Mali et Mauritanie)
Porteur	Le Partenariat	GRDR
Partenaires du projet	Communauté d'agglomération SICOVAL, pS-Eau, GRET, Creil	Commune de Kayes, Tambacounda, Matam, Ourossogui, Kaédi, Selibaby, Bakel, Kéniéba et Nioro, Agence régionale de développement de Tambacounda et Agence de développement régional de Kayes, services techniques des cinq régions d'intervention, Université Gaston Berger de Saint Louis
Montant du projet	2,4 millions d'€	2,5 millions d'€
Financements	AFD, Agence de l'eau Artois-Picardie, Communauté d'agglomération Sicoval, Agence de l'eau Adour-Garonne, Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, SYCTOM, Ville de Paris	AFD, UE, Agence de l'eau Artois Picardie, Agence de l'eau Adour Garonne, CCFD-TS
Date du projet	2023 > 2026	2021 > 2023
Thématiques abordées	Eau, Assainissement, Gestion des déchets	Eau, Assainissement, Gestion des déchets
Pour aller plus loin	https://www.lepartenariat.org/programme-de-renforcement-des-villes-intermediaires-pour-des-services-publics-de-qualite-revis/	https://grdr.org/Maitrise-et-Adaptation-des-Villes-Intermediaires-au-Sahel-MAVIL

Nom du projet	Appui à la gouvernance intercommunale de l'eau – Projet transfrontalier bassin fleuve Sénégal (PAGIE)	Programme d'Accès aux Energies Renouvelables (PAER)
Lieu	Bakel (et Mauritanie)	Régions de Saint-Louis et Matam
Porteur	GRDR, Le Partenariat	Le Partenariat
Partenaires du projet	Commune de Bakel au Sénégal, Gouraye et Sélibabi en Mauritanie	Agences Régionales de Développement de Saint Louis et de Matam ; GERES ; Gret ; ADA Microfinance ; ADOS ; LAGAZEL ; Université Gaston Berger
Montant du projet	251 450 €	Phase 1 (2017-2020) : 800 000 € Phase 2 (2020-2023) : 962 000 € Phase 3 (2023-2026) : 1 053 000 €
Financements	AFD, Agence de l'eau Artois Picardie, Agence de l'eau Adour Garonne, MEL, Ville de Paris, Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay , Artois Lys Romane et du Pays de Saint-Omer	Agence Française de Développement ; Fondation Valorem ; Fondation Synergie Renouvelable ; Région Hauts-de France ; Fondation EDF
Date du projet	2022 > 2023 (18 mois)	2017 > 2026
Thématiques abordées	Eau, Assainissement, Gestion des déchets	Énergie, Déchets
Pour aller plus loin	https://www.pseau.org/outils/actions/action_resultat.php?ac[]=3781&tout=1	https://www.lepartenariat.org/le-proje-paer/